

PACK GRATUIT > Belcofin + Corporate Desk

- ✓ Avantage de toute nature
- ✓ Belcotax
- ✓ Collaborateurs
- ✓ Duplication de fiches
- ✓ Etats
- ✓ Fiches 281.20
- ✓ Fiches 281.50
- ✓ FinProf (Déclaration 274.20)
- ✓ Importation/Synchronisation
- ✓ Impression
- ✓ Intégration mail
- ✓ Précompte professionnel dirigeants d'entreprise

OFFRE Spéciale
Stagiaire ITAA,
membre de l'OECCBB



BELCOFIN

est un logiciel de gestion des rémunérations des dirigeants et chefs d'entreprise.

www.lbrp.be/belcofin

**Valeur annuelle totale
de votre cadeau
Belcofin + Corporate Desk**

2.305 € tvac



CORPORATE DESK

est un logiciel multi-modules qui optimise la gestion de vos obligations comptables « hors bilan »

www.corporate.be/corporate-desk

**Toutes ces solutions sont
gratuites**

pour les stagiaires ITAA
membre de l'OECCBB
pendant deux ans.

Demandez votre code licence
dès aujourd'hui par mail :
mclaes@oeccbb.be

- Précompte professionnel (Pr.P 274) ✓
- Précompte mobilier (Fiches 273) ✓
- Déclarations TVA ✓
- Listings TVA ✓
- 21 Fiches 281.xx ✓
- Biztax ✓
- TaxAuto (ATN véhicules) ✓
- VAT-Refund Belgique ✓
- Prix de transfert (BEPS 13) ✓



corporatedesk



402 pages • 42,40 euros ttc

TOME 1

L'auteur, reviseur honoraire, spécialiste des fusions et scissions, a mis à jour un ouvrage pratique et commenté des missions d'audit dans le cadre des fusions et scissions d'entreprises.

L'auteur aborde une analyse technique des missions de fusions et scissions d'entreprises et livre plus de 40 ans d'expériences dans le domaine des restructurations au travers de cas pratiques analysés avec des modèles pratiques des dossiers d'audit, des lettres de missions, des modèles de rapports.

L'auteur aborde tous les schémas de fusion et de scission afin de permettre aux experts-comptables certifiés de mettre en exergue leurs et leurs qualifications particulières dans les domaines concernés qui font appel non seulement à l'analyse juridique des opérations mais aussi l'analyse d'audit tenant compte des nouvelles dispositions du Code des sociétés et des associations mais aussi des normes techniques que l'OEECCBB a revues et adaptées.

Les missions spéciales de contrôle et d'audit relèvent des monopoles d'activités de l'expert-comptable certifié et à ce titre leur donne l'opportunité de développer des missions à haute valeur ajoutée.

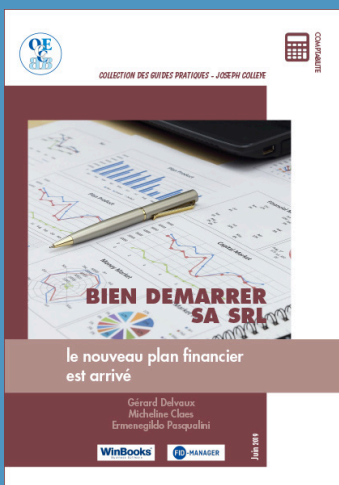
TOME 2

Le premier tome sera complété par un tome 2 imposant ne comportant que des exemples pratiques dans toutes les formes d'opérations de restructurations.



304 pages • 42,40 euros ttc

En vente sur le site www.oecbb.be



180 pages • 25 euros ttc

Le nouveau CSA a prévu pour les SA – SRL – Soc.Coopérative l'obligation de déposer en cas de constitution de société un plan financier.

Rien de fondamentalement neuf si ce n'est que celui-ci prend une importance majeure notamment dans le cadre des SRL et S. Coop. où la notion de « capital minimum » n'existe plus mais est remplacé par la notion de « capitaux propres suffisants ». Ceci signifie donc ...

... que chaque SRL ou Coopérative doit définir elle-même – sous la responsabilité de ses fondateurs – les capitaux propres suffisants pour assurer la vie de la société durant au minimum trois années.

Ce plan financier est désormais formalisé par la loi et doit impérativement reprendre 7 points clefs essentiel qui doivent démontrer non seulement la continuité de la société mais aussi sa solvabilité et sa liquidité.

Face aux exigences financières prescrites, seuls des experts-comptables certifiés ou experts comptables peuvent accompagner les fondateurs dans cette démarche.

En effet, leur compétence et leur technicité permettent d'accompagner et d'encadrer les starters dans cette démarche.

Sans vouloir le dire expressément, le législateur a souhaité aussi permettre aux starters de mettre en place dès le début de leur activité un outil de gestion avec un plan de trésorerie au mois le mois pour permettre de tenir le cap sur la durée.

La transmission d'une entreprise peut se réaliser de différentes manières.

- > Le transfert d'actions ou de parts sociales
 - > La cession d'un fonds de commerce
- Elle nécessite toujours une procédure qui demande une réflexion préalable. Elle peut être parfois imprévue comme par l'incapacité de continuer pour le dirigeant en conséquence d'une maladie grave, d'un décès ou dans certains cas par la mésentente ou le divorce d'associés.
- > Dans un nombre important de situations, elle intervient afin de pérenniser les activités de l'entreprise.



165 pages • 25 euros ttc

La transmission doit également se préparer par une réflexion étudiée d'une constitution préalable de sociétés pour une entreprise individuelle, par une scission ou par la constitution d'un holding afin de céder ultérieurement les parts sociales ou les actions. Différentes manières de transmission sont réalisables dans le cadre d'un MBO (Management by out) par l'acquisition par le management assistant avec généralement l'assistance d'un partenaire financier.

La phase préparatoire à la vente doit être analysée car une bonne préparation constitue la clé du succès de la transmission. Les motifs d'une transmission d'entreprises sont nombreux et dictés par les circonstances et les souhaits des cédants et cessionnaires. Pour l'acquéreur, reprendre une entreprise représente une réflexion et un enjeu important car souvent il s'agira pour une P.M.E. d'un investissement important.